



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 10 février 2022

**Séance ordinaire** du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 9 février 2022, à 20 heures, à huis clos par conférence téléphonique enregistrée, sous la présidence de Mme Lina Labbé préfète, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Jean Côté, Yves Coulombe et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à la séance par conférence téléphonique.

Mme Lina Labbé préfète, souhaite la bienvenue, constate le quorum, et déclare la séance ouverte à 20 heures.

Elle mentionne qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur au Québec et tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-004, la séance ordinaire du Conseil de la MRC se tiendra à huis clos, sera enregistrée et diffusée par la suite sur le site Web de la MRC. Elle invite les membres à se nommer lorsqu'ils veulent prendre la parole.

Elle procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de Mme la préfète
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 8 décembre 2021
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 8 décembre 2021
5. Demande d'exclusion Saint-Laurent
6. Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec révisé – Adoption de l'avis de la MRC sur le Premier projet (Simon)
7. Comité consultatif agricole – Nomination
8. Plan de développement de la zone agricole - Nominations
9. Fonds local d'investissement (FLI) - Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) – Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Demande de financement au ministère de l'Économie et de l'Innovation
10. Avis de motion – Règlement d'emprunt 2022-01
11. Projet - Règlement d'emprunt 2022-01
12. Services Québec – Demande de financement - Autorisation de signature
13. Axxio – Formation pour les entreprises - Autorisation de signature
14. Embauche de l'adjointe administrative
15. Adoption des dépenses du mois de décembre 2021
16. Adoption des dépenses du mois de janvier 2022
17. Correspondance
18. Varia
19. Période de questions
20. Levée de la réunion



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### 2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### Résolution 2022-02-01

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, le point 18. Varia demeurant ouvert par ailleurs.

### 3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 8 décembre 2021

#### Résolution 2022-02-02

**Sur proposition** de M. Jean Lapointe, **appuyé** par M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 8 décembre 2021, tel que déposé.

### 4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 8 décembre 2021

Il n'y a pas de suivi.

### 5• Demande d'exclusion Saint-Laurent

#### Résolution 2022-02-03

**Attendu que** le 5 juillet 2021, le conseil de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans a adopté une résolution afin d'appuyer le projet d'exclusion du lot 6 380 562 et d'une partie des lots 6 380 561 et 6 380 563 et accepter d'agir à titre de codemandeur de la demande auprès de la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) ;

**Attendu que** le 28 septembre 2021, la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans a sollicité la recommandation de la MRC de L'Île-d'Orléans ;

**Attendu que** la campagne électorale municipale et ses impacts sur la tenue des séances du conseil ont complexifié considérablement le cheminement de ce dossier ;

**Attendu que** le 9 décembre 2021, le PL103 est entré en vigueur ;

**Attendu que** cette nouvelle législation interdit à une municipalité locale de présenter une demande d'exclusion auprès de la CPTAQ ;

**Attendu qu'en** fonction de cette nouvelle législation, la MRC de L'Île-d'Orléans doit redéfinir son rôle concernant la demande d'exclusion débutée par la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans ;

**Attendu que** la MRC de L'Île-d'Orléans a consulté son Comité consultatif agricole afin d'obtenir son avis concernant une éventuelle demande d'exclusion présentée par la MRC ;

**Attendu que** le Comité consultatif agricole de la MRC de L'Île-d'Orléans présente un avis favorable auprès du conseil de la MRC ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

**En conséquence, il est proposé** par M. Yves Coulombe, **appuyé** par M. Jean Lapointe, et **résolu à l'unanimité** que la MRC procède à l'élaboration, en collaboration avec les parties prenantes, de la documentation nécessaire au dépôt d'une demande d'exclusion du lot 6 380 562 et d'une partie des lots 6 380 561 et 6 380 563, tout en respectant la démarche établie par la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ).

### 6• Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec révisé – Adoption de l'avis de la MRC sur le Premier projet

#### Résolution 2022-02-04

**Attendu que** la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est en processus de révision de son Plan métropolitain d'aménagement et de développement ;

**Attendu que** la CMQ a mis en place différents processus de consultation de ses parties prenantes et, qu'à ce titre, elle a transmis à la MRC un premier projet dudit Plan afin d'obtenir son avis ;

**Attendu que** le contenu dudit Plan a fait l'objet d'analyses, de suggestions et de recommandations par l'urbaniste et l'aménagiste de la MRC et que celles-ci ont été présentées au Conseil de la MRC ;

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** que le Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans adopte l'avis (version du 2 février 2022) sur le Premier projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé de la Communauté métropolitaine de Québec.

### 7• Comité consultatif agricole - Nomination

#### Résolution 2022-02-05

**Attendu que** la représentante des citoyens sur le comité consultatif agricole (CCA) de la MRC doit être remplacée puisqu'elle est administratrice du Syndicat de base de l'UPA de l'Île d'Orléans et que cette organisation siège déjà sur ce comité ;

**Sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, **appuyé** par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** de nommer M. Harold Noël, agronome spécialiste en économie agricole, pour siéger sur le Comité consultatif agricole de la MRC à titre de citoyen de l'Île d'Orléans.

### 8• Plan de développement de la zone agricole - Nominations

#### Résolution 2022-02-06

**Attendu qu'il y a lieu** de renouveler le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) 2015-2021 de la MRC ;

**Attendu qu'un comité de travail** du PDZA est toujours actif et qu'il y aurait lieu de nommer un représentant du secteur de la



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

transformation agroalimentaire et un représentant des citoyens pour siéger sur ce comité ;

**Sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, **appuyé** par M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** de nommer les représentants suivants pour siéger sur le Comité consultatif agricole de la MRC :

- Mme Catherine Monna, liquoriste, pour le secteur de la transformation agroalimentaire ;
- M. Harold Noël, agronome spécialiste en économie agricole, à titre de citoyen de l'Île d'Orléans.

### 9. Fonds local d'investissement (FLI) – Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) – Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Demande de financement au ministère de l'Économie et de l'innovation

#### Résolution 2022-02-07

**Attendu que** le 15 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt de 39 474 \$ pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, soit le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), dans le cadre de son Fonds local d'investissement (FLI) ;

**Attendu que** le 22 juin 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé l'avenant 2020-1 audit contrat de prêt pour hausser son montant à 123 584 \$, ladite somme ayant été totalement investie depuis ;

**Attendu que** le 1<sup>er</sup> octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du PAUPME, créant le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), lesquelles se sont traduites par la signature de l'avenant 2020-2 audit contrat de prêt ;

**Attendu que** la MRC a reçu un montant additionnel de 123 584 \$ du gouvernement du Québec, lequel a été confirmé par l'avenant 2020-3 au contrat de prêt, afin de répondre aux nouvelles demandes d'aide financière exprimées par les entreprises de son territoire, ladite somme ayant été totalement investie depuis ;

**Attendu que** la MRC a reçu un montant additionnel de 125 000 \$ du gouvernement du Québec, lequel a été confirmé par l'avenant 2020-4 au contrat de prêt, afin de répondre aux nouvelles demandes d'aide financière exprimées par les entreprises de son territoire, montant additionnel engagé en totalité ;

**Attendu que** le gouvernement du Québec a bonifié certaines modalités du PAUPME, lesquelles ont été confirmées par les avenants 2020-5, 6 et 7 audit contrat de prêt ;

**Attendu que** la MRC a reçu un montant additionnel de 100 000 \$ du gouvernement du Québec, lequel a été confirmé par l'avenant 2020-8 au contrat de prêt, afin de répondre aux



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

nouvelles demandes d'aide financière exprimées par les entreprises de son territoire ;

**Attendu que** le gouvernement du Québec a bonifié certaines modalités du PAUPME, lesquelles ont été confirmées par l'avenant 9 ;

**Attendu que** la MRC a reçu un montant additionnel de 150 000 \$ du gouvernement du Québec, lequel a été confirmé par l'avenant 10 au contrat de prêt, afin de répondre aux nouvelles demandes d'aide financière exprimées par les entreprises de son territoire ;

**Attendu que** le gouvernement du Québec a bonifié certaines modalités du PAUPME, lesquelles ont été confirmées par les avenants 11, 12 et 13 ;

**Attendu que** l'analyse des besoins financiers des entreprises du territoire pour les prochains mois nécessiterait des fonds additionnels de 160 000 \$ ;

**En Conséquence**, il est **proposé** par M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Jean Lapointe et **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans :

- demande au gouvernement du Québec de hausser de 160 000 \$ le montant du prêt qui lui a été accordé dans le cadre du PAUPME afin de répondre aux nouvelles demandes d'aide financière exprimées par les entreprises de son territoire ;
- autorise la préfète, Mme Lina Labbé, à signer tout document afférent en lien avec cette demande.

### 10• Avis de motion – Règlement d'emprunt 2022-01

M. Jean Côté donne un avis de motion à l'effet que le Règlement d'emprunt 2022-01 afin de financer les subventions du ministère de la Culture et des Communications du Québec accordée dans le cadre du :

- Programme d'aide à la restauration patrimoniale 2019-2024 ;
- Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier 2020-2023 ;

sera adopté à une séance ultérieure.

### 11• Projet – Règlement d'emprunt 2022-01

M. Jean Côté dépose le projet de règlement d'emprunt 2022-01 afin de financer les subventions du ministère de la Culture et des Communications du Québec accordée dans le cadre du :

- Programme d'aide à la restauration patrimoniale 2019-2024 ;
- Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier 2020-2023 ;

qui sera adopté à une séance ultérieure.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### 12• Services Québec – Demande de financement – Autorisation de signature

#### Résolution 2022-02-08

**Considérant qu'un** des objectifs du Plan d'action du Comité Main-d'œuvre de l'Île d'Orléans est de mieux outiller les entreprises face à la pénurie de main-d'œuvre, notamment pour l'attractivité et la rétention de celle-ci et qu'il y aurait lieu d'organiser une formation à ce sujet ;

**Attendu qu'Axxio** peut offrir ce type de formation, moyennant des honoraires de 1 800 \$ ;

**Attendu que** Services Québec peut financer jusqu'à 50% des frais de formation en entreprise ;

**Sur proposition** de M. Yves Coulombe, **appuyé** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** :

- d'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à déposer une demande de financement de 900 \$ à Services Québec pour l'organisation d'une formation visant à outiller les dirigeants de PME de l'Île d'Orléans face à la pénurie de main-d'œuvre ;
- d'allouer la somme de 525 \$ via les surplus cumulés du Fonds Région et ruralité (FRR), le solde étant assumé par les entreprises participantes.

### 13• Axxio – Formation pour les entreprises – Autorisation de signature

#### Résolution 2022-02-09

**Considérant qu'un** des objectifs du Plan d'action du Comité Main-d'œuvre de l'Île d'Orléans est de mieux outiller les entreprises face à la pénurie de main-d'œuvre, notamment pour l'attractivité et la rétention de celle-ci et qu'il y aurait lieu d'organiser une formation à ce sujet ;

**Considérant** la réception de l'offre de services déposée par Axxio le 17 décembre 2021 afin d'outiller les dirigeants de PME de l'Île d'Orléans face à la pénurie de main-d'œuvre ;

**Sur proposition** de M. Yves Coulombe, **appuyé** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer l'offres de services d'Axxio, telle que déposée le 17 décembre 2021, pour la conception, l'organisation et la diffusion d'un webinaire de formation adressée aux dirigeants de PME de l'Île d'Orléans.

### 14• Embauche de l'adjointe administrative

**Considérant** la vacance à deux reprises au poste d'adjointe administrative dans la dernière année ;

**Considérant que** deux affichages avaient été nécessaires pour combler ce poste la première fois ;

**Considérant qu'une** adjointe administrative d'expérience, notamment en milieu municipal, était disponible ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

**Considérant** la possibilité d'offrir le poste d'adjointe administrative à cette personne ;

**Considérant** l'entrevue réalisée par la direction générale avec cette personne, laquelle s'est avérée concluante ;

**Considérant que** le Conseil de la MRC a été consulté à ce sujet ;

### Résolution 2022-02-10

**Sur proposition** de M. Jean Lapointe, **appuyé** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** de procéder à l'embauche de Mme Marie-Claude Pouliot à titre d'adjointe-administrative, rétroactivement au 10 janvier 2022, selon les conditions en vigueur à la MRC.

### 15• Adoption des dépenses du mois de décembre 2021

#### Résolution 2022-02-11

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de décembre 2021, lesquelles s'élèvent à 526 682,81 \$.

### 16• Adoption des dépenses du mois de janvier 2022

#### Résolution 2022-02-12

**Sur proposition** de M. Jean Lapointe, **appuyé** par M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de janvier 2022, lesquelles s'élèvent à 249 758,58 \$.

### 17• Correspondance

La Commission municipale du Québec procède actuellement à une mission d'audit de conformité auprès des municipalité, municipalités régionales de comté et des communautés métropolitaines. Cette mission porte sur la transmission dans les délais requis du rapport financier à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour les années 2016 à 2020 inclusivement.

### 18• Varia

Aucun sujet n'est discuté.

### 19• Période de questions

Aucune question n'a été adressée par les citoyens.

### 20• Levée de la réunion

#### Résolution 2022-02-13

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 20h22.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

**Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 9  
mars 2022 (heure, lieu et/ou moyen de communication à  
confirmer).**

*Chantale Cormier*

**Chantale Cormier  
Directrice générale**

*Lina Labbé*

**Lina Labbé  
Préfète**